

Restauration de l'adous de la Lucie pour sa reconnexion au Sasse

Contexte

Dans un contexte d'inventaire des adous par la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des Alpes-de-Haute-Provence, les dysfonctionnements de ces milieux sont recensés afin de programmer les interventions nécessaires à la restauration de leur fonctionnalité.

L'**adous de la Lucie**, sur le bassin versant du Sasse et le territoire de Bayons, était déconnecté de son cours d'eau au point que son chenal, envahi par les embâcles et la végétation, était en train de disparaître. Ceci était accentué par le piétinement des troupeaux de vaches présents sur cette zone.

Une intervention de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques « La Gaule Sisteronaise » a permis de lui redonner vie.



Objectif

Reconnecter l'adous de la Lucie au Sasse et le remettre en eau afin de **rétablir la continuité écologique** de la confluence avec le Sasse jusqu'aux sources.



Cette opération a nécessité la remise en eau de plus de 200 mètres cumulés de chenal.

Pour cela, les travaux suivant ont été réalisés :

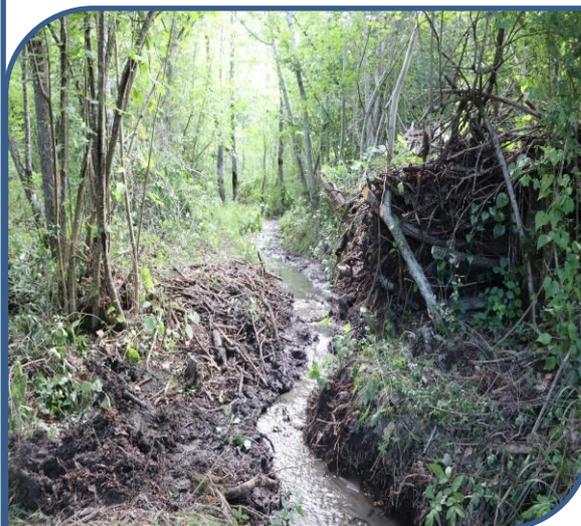
- **réouverture du chenal sur la partie aval**, de la confluence avec un bras secondaire du Sasse jusqu'au premier embâcle : sur cette portion complètement boisée, une coupe de la végétation a été réalisée et le chenal a été retracé manuellement ;
- **retrait d'un embâcle majeur** (à l'origine de l'infiltration des eaux de l'adous) et désencombrement du chenal existant jusqu'aux sources. Ceci a permis de rétablir les écoulements jusqu'au Sasse;
- **reconnexion d'un bras de l'adous** par recréation du chenal, bouché sur une quarantaine de mètres
- **aménagement manuel du bras secondaire du Sasse** afin de reconnecter l'adous jusqu'au bras en eau.

Ces opérations ont été réalisées sur des parcelles privées. La commune de Bayons a ainsi joué un **rôle de facilitateur** pour mettre en lien la fédération de pêche et les différents propriétaires afin d'obtenir les autorisations nécessaires d'intervention.

Zoom sur...

Les adous sont des milieux très particuliers qui font partie du patrimoine naturel. Présents surtout sur les zones élargies des plaines où se développe la ripisylve, ils sont alimentés par des résurgences d'eau fraîche provenant de nappes ou de versant et leur débit constant leur confère un rôle de refuge pour les espèces en cas de crues et de sécheresse.

D'autre part, les lits de graviers qui caractérisent ces milieux sont **très favorables à la reproduction piscicole**. Ces zones « refuges » vont ainsi permettre une recolonisation du milieu aquatique.



Résultats obtenus

L'ensemble des opérations réalisées a permis de reconnecter l'adous au bras principal du Sasse et de rétablir la continuité écologique sur la totalité de son linéaire. Suite à cette reconnexion et au désencombrement du cours d'eau, les sédiments ont été remis en suspension par décolmatage, faisant réapparaître les graviers du lit sur un grand linéaire, surface favorable à la reproduction piscicole et à l'accueil de nombreuses autres espèces (macro invertébrés notamment).

Avant



Après



Coût

Coût du projet

Aucun.

En effet, la participation de bénévoles est la base de ces travaux d'entretien. Ici, leur nombre important (dix) témoigne de la sensibilité de la population au bon fonctionnement du milieu et d'une bonne dynamique de l'AAPPMA. Le résultat final, positif pour le milieu, est aussi très gratifiant pour les personnes impliquées.

Contacts

Clémentine Samaille

Fédération des Alpes de Haute-Provence pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Tel : 04 92 32 32 89

fd04.clementinesamaille@orange.fr

Membres associés de l'ARBE :



Membres pléniers de l'ARBE :

